Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260320-072026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

N°07/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de la convocation et affichage
16/03/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
20/03/2026

Date de transmission en Préfecture :
20/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le 16 mars, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (15) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme BAJARD Natacha, M. BOILEAU Alexandre, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, Mme CHEDMAIL Elodie, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin, Mme GUÉRIN Flavie, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, M. SIMÉON Franck, Mme REGUEILLET Manuela

Mme REGUEILLET Manuela a été élue **SECRETAIRE**

N°07/2026
Election des adjoints au maire
Institutions et vie politique - Élection exécutif (5.1)

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, sont comptabilisés :

A l'issue du premier tour de scrutin :
- 15 suffrages exprimés pour la liste de Jean-Pierre MOREL ;

Le conseil municipal, par :
- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Jean-Pierre MOREL ;

INSTALLE
- Monsieur Jean-Pierre MOREL en qualité de 1er adjoint ;
- Madame Evelyne LEBRUN en qualité de 2e adjointe ;
- Monsieur Patrick COQUIO en qualité de 3e adjoint ;

AUTORISE Madame Evelyne SIMON-GLORY à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le 20/03/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY